

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Pouvoir adjudicateur : Mairie de CHARNAY

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de CHARNAY

Mandataire du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de CHARNAY

Objet du marché : Remplacement de la chaudière de l'école de CHARNAY, située boulevard des écoles 69380 CHARNAY

Date limite de remise des offres : le 22 Mai 2017 à 12h00

### **1. Objet de la consultation et lieu d'exécution**

Le présent descriptif a pour objet de définir les travaux de remplacement de la chaudière de l'école de CHARNAY située 1 Boulevard des écoles à CHARNAY 69380.

Le site scolaire comporte 3 bâtiments dont la cantine scolaire.

Cette chaudière alimente actuellement 3 circuits.

### **2. Conditions de la consultation**

#### 2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de travaux.

#### 2.2 Structure de la consultation

La présente consultation ne fait pas l'objet d'allotissement. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

#### 2.3 Structure du marché

Les prestations ne feront pas l'objet d'un marché fractionné à bons de commande. Les prestations du marché sont exécutées selon un marché unique.

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

#### 2.4 Nature des offres

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution. Plusieurs options sont demandées en plus de l'offre de base.

#### 2.5 Délai de modification de détail au dossier de consultation des entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Elle informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 2.7 Visite sur site

**Une visite sur site est obligatoire avant réponse à l'appel d'offre.**

Le rendez-vous a lieu devant l'école le 21 avril 2017 de 10h00 à 12h00.

#### 3. Durée du marché

A titre indicatif, la durée approximative des travaux est de 3 semaines comprenant la fourniture, la dépose et la pose. (Du 10 juillet au 31 juillet 2017).

Les règles concernant la durée du marché sont définies dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

### 4. Modalités de règlement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Les sommes dues à l'entrepreneur titulaire ainsi qu'à ses sous-traitants à paiement direct en exécution du présent marché se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux dispositions du décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

### 5. Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation ;
- Le cadre d'acte d'engagement ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP);
- Le cadre de décomposition des prix globaux et forfaitaires (DPGF).

*Village au ♥ des pierres dorées*

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

## 6. Modalités de présentation des dossiers

### 6.1 Modalités de déroulement de la procédure

La présente procédure est une procédure adaptée. Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures, puis en l'analyse et la sélection des offres.

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

Les candidats auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux

### 6.2 Renseignements relatifs à la candidature

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous.

Pièces administratives demandées aux candidats

Désignation	Objet
Déclaration du candidat Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics :	Déclaration du candidat - renseignements de l'entreprise, situation fiscale, sociale, capital social, chiffre d'affaires, renseignements particuliers à un marché, moyens du candidat, références, qualification et certification. (imprimés DC 1 et DC 2)
Attestations fiscales et sociales	Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
Attestation du candidat qu'il n'est pas soumis à une interdiction de soumissionner	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 et L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

<p>Renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise tels que prévues aux articles 44 et 48 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat et les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager. Pour justifier de ces capacités professionnelles et techniques, le candidat peut prendre en compte les capacités d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.</li> <li>• Références du candidat pour des travaux similaires et de même ampleur (de moins de trois ans, avec identification du maître d'ouvrage et précisions concernant la nature et l'importance des prestations sous-traitées).</li> </ul>
<p>Attestations d'assurances</p>	<p>L'entreprise devra avoir souscrit une assurance en responsabilité et s'être régulièrement acquitté de la prime</p>

De plus il conviendra de fournir une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise avant la notification prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, ainsi que les pièces mentionnées à l'article D 8222-5 du code du travail. A cette fin le titulaire pressenti devra notamment fournir :

1. un certificat social, délivré en ligne sur le site de l'[Urssaf](http://urssaf.fr)
2. une attestation fiscale, qui permet de justifier de la régularité de leur situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés)

### 6.3 Contenu de l'offre

L'offre contiendra les pièces suivantes :

Un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants de premier rang désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).

- Le cahier des clauses techniques particulières, cahier ci-joint à accepter sans modification.
- Un mémoire technique précisant notamment les éléments suivants:
  - Equipe : nombre de personnel, qualifications, référent pour le pouvoir adjudicateur
  - Modalités d'intervention
  - Références d'installations similaires
- Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires (DPGF), cadre ci-joint à compléter sans modification.
- Le présent règlement de la consultation accepté sans modification.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre une déclaration du sous-traitant indiquant :

- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3, L 8221-5, L 8231-1, L 8241-1, L 8241-2 et L 8251-1 du code du travail.

Afin de justifier des capacités techniques et financières de chaque sous-traitant, le candidat devra joindre par ailleurs les mêmes documents que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur.

## **7. Modalités de transmission des dossiers**

### 7.1 Modalités de transmission des offres

Les candidats peuvent effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

#### 7.1.1 Modalités de transmission électronique des offres

Les offres doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise dans les conditions prévues aux articles 1316 à 1316-4 du code civil à l'adresse suivante : [mairie@charnay-en-beaujolais.fr](mailto:mairie@charnay-en-beaujolais.fr)

Les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ou qui contiendraient un virus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

#### 7.1.2 Modalités de transmission sur support papier des offres

Les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient

*Village au ♥ des pierres dorées*

remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les offres seront transmises sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

Objet de la consultation : Réfection de la chaudière de l'école de Charnay "Ouverture réservée au service destinataire"

#### 7.2 Adresse électronique de dépôt

Les plis pourront être transmis électroniquement à l'adresse suivante : [mairie@charnay-en-beaujolais.fr](mailto:mairie@charnay-en-beaujolais.fr)

#### 7.3 Adresse de remise des plis

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Mairie de CHARNAY  
1 place du Château  
69380 CHARNAY

Téléphone : 04 78 43 90 69  
Télécopie : 04 78 43 94 64

Horaires d'ouverture des bureaux : Mardi de 10h à 12h, Mercredi de 15h à 17h30, Jeudi de 10h à 12h, vendredi de 15h à 17h30 et samedi de 10h à 12h.

## **8. Analyse des candidatures et jugement des offres**

### 8.1 Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article « renseignements relatifs à la candidature » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

### 8.2 Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du marché.

Rang Critère de jugement des offres      Pondération

1 - Valeur technique des prestations, basée notamment sur le mémoire technique : 60%

2 - Prix : 40%

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Concernant l'analyse du prix de l'offre, dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Seule la solution de base sera prise en compte lors du jugement des offres.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

## **9. Informations complémentaires**

### **9.1 Renseignements administratifs**

Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

Nom du contact ou du service compétent et adresse : Monsieur Philippe DEFER- Adjoint aux Travaux

Téléphone : 04 78 43 90 69

Télécopieur : 04 78 43 94 64

E-mail : [mairie@charnay-en-beaujolais.fr](mailto:mairie@charnay-en-beaujolais.fr)

*Village au ♥ des pierres dorées*

Ils pourront également poser toute question, susceptible d'intéresser l'ensemble des candidats, sur le site de dépôt électronique des offres : [mairie@charnay-en-beaujolais.fr](mailto:mairie@charnay-en-beaujolais.fr)

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, suivant les modalités suivantes : par fax ou par courrier.

## 9.2 Renseignements techniques

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

Nom du contact ou du service compétent et adresse : Monsieur Philippe DEFER- Adjoint aux Travaux  
Téléphone : 04 78 43 90 69  
Télécopieur : 04 78 43 94 64  
E-mail : [mairie@charnay-en-beaujolais.fr](mailto:mairie@charnay-en-beaujolais.fr)

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, suivant les modalités suivantes : par fax ou par courrier.

A ....., le .....

**Signature et cachet**

(Représentant de l'entreprise habilité à signer le marché)

*Village au ♥ des pierres dorées*